Mise à jour : 01/01/2026

Ingénieurs territoriaux

Catégorie A

Décret n°2016-201 du 26 février 2016
Décret n°2016-202 du 26 février 2016
Décret n°2016-203 du 26 février 2016
Décret n° 2023-519 du 28 juin 2023

Ingénieur hors classe

Seuil démographique: régions, départements et communes de + de 10 000 habitants (ou EPL assimilés à une commune de + 10 000 habitants) et les OPH de + de 5000 logements

ÉCHELON	IB	IM	DURÉE CARRIÈRE
Spécial	HEA	-	-
5	1027	835	3 ans
4	995	811	3 ans
3	946	773	2 ans 6 mois
2	896	735	2 ans
1	850	700	2 ans

Conditions d'accès à l'échelon spécial:
Justifier d'au moins 3 ans d'ancienneté dans le 5ème échelon du grade d'ingénieur hors classe et exercer leurs fonctions dans les régions, les départements, les communes de plus de 40 000 habitants et le OPH de plus de 5000 logements,
Ou avoir atteint, lorsqu'ils ont ou avaient été détachés dans un emploi fonctionnel, un échelon doté d'un indice au moins égal à la HEA.

Ingénieur principal

Seuil démographique: régions, départements et communes de + de 2000 habitants (ou EPL assimilés à une commune de + 2000 habitants) et les OPH de + de 5000 logements

ÉCHELON	IB	IM	DURÉE CARRIÈRE
9	1015	826	
8	995	811	3 ans
7	946	773	3 ans
6	896	735	3 ans
5	837	690	3 ans
4	791	655	3 ans
3	721	602	3 ans
2	665	560	2 ans 6 mois
1	619	524	2 ans

Avancement de grade
Avoir un an d'ancienneté dans le 5ème échelon du grade d'ingénieur principal **et** justifier :
- **soit** : de 6 années de détachement sur un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 985, à la date d'établissement du tableau.
- **soit** : de 8 années de détachement sur un ou plusieurs emplois culminant au moins à l'indice brut 966, à la date d'établissement du tableau.
- **soit** : de 8 années d'exercice, dans un cadre d'emplois technique de catégorie A de fonctions de direction, d'encadrement, de conduite de projet ou d'expertise, correspondant à un haut niveau de responsabilité

ou

Avoir atteint le 9ème échelon du grade d'ingénieur principal **et** avoir fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle.

Ingénieur

ÉCHELON	IB	IM	DURÉE CARRIÈRE
10	821	678	-
9	774	642	4 ans
8	739	615	4 ans
7	697	583	4 ans
6	646	545	4 ans
5	611	518	3 ans
4	565	483	2 ans 6 mois
3	518	450	2 ans
2	484	424	2 ans
1	444	395	1 an 6 mois

Avancement de grade
Avoir atteint depuis au moins 2 ans le 4ème échelon

et

Avoir 6 ans de services publics dans un corps ou cadre d'emplois de catégorie A au plus tard le 31 décembre au titre duquel est établi le tableau d'avancement.

Recrutement par concours ou par promotion interne

Règles de classement

Du grade d'ingénieur au grade d'ingénieur principal

Situation dans le grade d'ingénieur	Situation dans le grade d'ingénieur principal	Ancienneté d'échelon conservée dans la limite de la durée d'échelon
10ème échelon ancienneté supérieure à 4 ans ancienneté inférieure à 4 ans	 6ème échelon 5ème échelon	 Sans ancienneté 3/4 de l'ancienneté acquise
9ème échelon	4ème échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
8ème échelon	4ème échelon	Sans ancienneté
7ème échelon	3ème échelon	3/4 de l'ancienneté acquise
6ème échelon	2ème échelon	5/8 de l'ancienneté acquise
5ème échelon	1er échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
4ème échelon	1er échelon	Sans ancienneté

Du grade d'ingénieur principal au grade d'ingénieur hors classe

Situation dans le grade d'ingénieur principal	Situation dans le grade d'ingénieur hors classe	Ancienneté d'échelon conservée dans la limite de la durée d'échelon
8ème échelon	4ème échelon	Ancienneté acquise
7ème échelon	3ème échelon	5/6 de l'ancienneté acquise
6ème échelon	2ème échelon	2/3 de l'ancienneté acquise
5ème échelon	1er échelon	Ancienneté acquise au-delà d'un an

Rappel
Les CAP ne sont plus compétentes pour connaître des décisions individuelles en matière de promotion et d'avancement. L'autorité compétente doit arrêter les lignes directrices de gestion après avis du comité social territorial.
Toute nomination à un grade d'avancement est soumise à un taux de promotion fixé par l'assemblée délibérante de chaque collectivité après avis du CST compétent.